

Date de dépôt : 26 septembre 2025

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Aménagement d'un parking à vélos sécurisé pour le personnel et les élèves du CECG M^{me} de Staël

Rapport de Jean-Marie Voumard (page 3)

P 2248-A 2/6

Pétition (2248-A)

Aménagement d'un parking à vélos sécurisé pour le personnel et les élèves du CECG M^{me} de Staël

Considérant que :

- les routes du canton sont surchargées et que le vélo est promu par les autorités comme un mode de déplacement favorisant la santé et respectant l'environnement;
- le nombre de cyclistes a fortement augmenté ces dernières années, y compris parmi le personnel et les élèves du CECG M^{me} de Staël;
- le parking actuel ne correspond pas aux attentes : trop petit et ne permettant pas d'attacher son vélo à une épingle de manière sûre ;
- plusieurs vélos ont été volés ou ont subi des dégradations ;
- plusieurs établissements du canton disposent d'un parking à vélos fermé ou du moins sécurisé;
- la question a déjà été abordée auprès de la Direction depuis maintenant plus de 10 ans sans qu'aucune concrétisation ne voie le jour ;

nous demandons qu'un parking à vélos sécurisé pour le personnel et les élèves du CECG M^{me} de Staël soit mis en place dans les plus brefs délais.

N.B. 198 signatures¹
Association des maîtres du CECG
M^{me} de Staël
Association des élèves et instances
participatives du CECG M^{me} de Staël
p.a. M^{me} Miriam Harbarth
51, route du Prieur
1257 Croix-de-Rozon

Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 527 signatures électroniques.

3/6 P 2248-A

Rapport de Jean-Marie Voumard

La commission des pétitions s'est réunie à une reprise pour examiner cette pétition, sous la présidence de M. Sandro Pistis.

Elle était accompagnée par M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique.

Le procès-verbal a été correctement tenu par M. Christophe Vuilleumier.

Que ces deux personnes soient ici remerciées de leur travail.

Audition de M^{me} Florence Brütsch, M^{me} Miriam Harbarth et M^{me} Audrey Bogensberger, pétitionnaires

 M^{me} Harbarth prend la parole et déclare que la demande portant sur un parking à vélos au sein du CECG M^{me} de Staël n'est pas nouvelle et date de dix ans.

M^{me} Brütsch mentionne que des contacts ont effectivement été pris depuis 2014 avec le DIP sans succès. Elle ajoute qu'une première pétition avait été ensuite adressée à la direction générale en 2020, pétition qui n'avait pas obtenu de réponse ni même d'accusé de réception. Elle précise que cette pétition avait été renvoyée en 2021, en pure perte. Elle indique qu'un projet évoqué par la commune de Carouge est venu encore renouveler les espoirs par la suite, mais elle mentionne qu'il n'y a pas eu de suite.

M^{me} Harbarth indique que le parking actuel propose 20 places sans moyens de sécurisation des vélos. Et elle observe qu'il y a 150 enseignants en fonction dans cet établissement, sans compter les élèves qui se déplacent aussi à vélo.

M^{me} Bogensberger ajoute qu'il est donc nécessaire d'attacher les vélos à des endroits non sécurisés.

M^{me} Harbarth signale que cinq personnes se sont tout de même fait voler leur vélo depuis l'année passée. Elle ajoute que les enseignants, pour leur part, prennent leur vélo dans leur bureau.

M^{me} Brütsch indique que les voleurs viennent avec une camionnette. Elle rappelle que les incitations du canton pour la mobilité douce sont multiples tant pour le personnel du DIP que pour les écoliers, mais rien ne suit et aucun moyen n'est mis à disposition. Elle observe qu'il y a un certain nombre de vélos électriques dans le collège puisque certains étudiants viennent de loin, mais elle répète qu'il n'y a pas d'infrastructures pour les sécuriser.

M^{me} Harbarth mentionne que la pétition exprime des demandes relativement simples, soit de mettre la pression sur le département du territoire

P 2248-A 4/6

et le DIP par le biais du Grand Conseil, d'avoir un suivi du dossier et de prendre des mesures cohérentes en lien avec les sollicitations du canton.

M^{me} Bogensberger ajoute que le collège de Staël n'est pas le seul collège confronté à ce problème et elle pense qu'il serait judicieux que ce soit traité au niveau cantonal.

M^{me} Harbarth précise siéger au Conseil de la jeunesse et elle déclare que demande a été faite à M^{me} Hiltpold à ce propos, sans avoir pour autant de réponse.

Un député demande par quelle route on accède au collège.

M^{me} Brütsch répond que l'accès principal se fait par la route de Saint-Julien.

Un commissaire demande combien des 150 enseignants viennent en voiture.

M^{me} Brütsch répond qu'avec les suppléants et les remplaçants, il est plutôt question de 200 personnes, mais elle ne sait pas combien de personnes viennent en voiture. Elle remarque que les personnes qui n'ont pas le choix sont, quoi qu'il en soit, en petit nombre.

Un député demande combien il y a d'élèves et d'où ils viennent.

M^{me} Harbarth répond qu'il y a 1800 élèves.

M^{me} Brütsch ajoute qu'ils viennent de tout le canton puisque ce collège est le seul à proposer l'option SAE (sport-art-études). Elle précise ainsi avoir des élèves de Confignon, de Bellevue, mais aussi de Veyrier ou de Saint-Julien.

Un député demande s'il serait possible d'installer sur le site les infrastructures nécessaires.

M^{me} Brütsch répond que le projet de Carouge visait la suppression d'un certain nombre de places voitures pour réaliser des places vélos. Elle ajoute qu'il y a en outre un espace qui pourrait être utilisé.

 M^{me} Harbarth rappelle l'existence d'épingles à vélos en ville qui permettent de multiplier les places sans que ce dispositif soit gourmand en termes d'espace.

Un commissaire demande quelle est la différence entre un parking à vélos fermé et les parkings à vélos ouverts.

M^{me} Brütsch répond que l'Aubépine et Voltaire ont un parking grillagé pour les vélos des enseignants. Elle ajoute qu'à Chavannes il y a de simples barres avec un couvert où placer et attacher les vélos.

Un député demande si la demande est d'avoir des parkings sécurisés pour les enseignants et les élèves.

5/6 P 2248-A

M^{me} Brütsch répond qu'avoir des épingles pour sécuriser les vélos représenterait déjà une nette amélioration.

Un commissaire demande qui est l'acteur principal dans ce domaine au niveau du canton.

M^{me} Brütsch répond que c'est le département du territoire. Elle mentionne, cela étant, qu'il y avait un projet d'aménagement en lien avec un passage piéton dirigé par la commune de Carouge, mais elle remarque que c'est visiblement le département du territoire qui a eu également le dernier mot dans ce dossier. Elle ajoute que les enseignants se sont adressés également à leur propre hiérarchie, soit la direction générale de l'enseignement, sans que cette démarche ne porte de fruits.

Un député pense que ces revendications sont légitimes. Il demande quelle est la proportion d'usagers de vélos.

M^{me} Brütsch répond qu'il n'y a pas eu de sondage, et elle ne peut donc pas répondre à cette question.

M^{me} Harbarth répond que Pro Vélo a en revanche réalisé un sondage au niveau cantonal et elle mentionne qu'il serait question de 30% des étudiants. Elle pense, cela étant, qu'il y a au moins 400 vélos dans son établissement.

Un commissaire demande s'il y a des réunions avec les doyens ou la direction permettant d'obtenir des réponses orales.

M^{me} Brütsch répond qu'il n'y a jamais eu de réponse.

M^{me} Bogensberger répond qu'il y a des quadripartites trois fois par année, et elle mentionne que la directrice et les doyens renvoient le sujet en mentionnant ne pas être compétents, raison pour laquelle cette pétition a été envoyée au Grand Conseil.

Un député demande si les gens craignent de se faire voler leur vélo.

 M^{me} Brütsch répond qu'il y a eu des vols chaque année.

Le président demande si tous les vélos quittent le site la nuit ou s'il y a des vélos épaves.

M^{me} Harbarth répond qu'il y a un ou deux.

Le président demande si la direction fait quelque chose à ce propos.

M^{me} Brütsch répond par la négative.

Discussion et vote

Un député déclare que les faits sont clairs et la demande recevable. Il propose donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

P 2248-A 6/6

Une commissaire ajoute que cela fait dix ans que cette situation perdure alors qu'il y a de la place pour faire quelque chose. Elle pense qu'il faut renvoyer cette pétition.

Le président met alors aux voix un vote immédiat sur la P 2248 :

Oui: 8 (1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non: 4 (3 S, 1 MCG) Abstentions: 2 (1 Ve, 1 PLR)

Le vote immédiat est accepté à la majorité.

Un commissaire déclare que dix ans d'attente c'est un délai bien trop long. Il ajoute qu'il est dommage que la direction n'ait pas remonté les revendications des élèves et des enseignants. Il constate qu'il est en outre regrettable que les enseignants aient à parquer leur vélo dans leur bureau. Il se demande s'il y a des contraintes techniques et il déclare que son groupe soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée déclare qu'il s'agit de la seconde pétition et elle mentionne qu'une attente de dix ans est un manque de respect pour les étudiants. Elle attend que le canton s'explique sur ce laps de temps et elle ne croit pas qu'il faille attendre plus longtemps.

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2248 :

Oui: 14 (3 S, 1 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non: -Abstentions: -

Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2248 est accepté à l'unanimité.